



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°10/2024

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 28 mars à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMEN

FINANCES

Vote du compte
administratif 2023

M. Dominique THOMAS est nommé secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAION**

15/03/2023

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BERTOCCHI Franck, BERTRAND Hervé, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GEORGE Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GUELLAFF Kevin, HETT Paul, JACQUOT Michel, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick

55

**NOMBRE DE
PRESENTS**

36

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DESVERNES Yves, DEVRET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne pouvoir à ARNOULD Nicole), LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARCOT Véronique (donne pouvoir à BERTOCCHI Franck), MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), NEXON Gille (donne pouvoir à HETT Paul), PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick (donne pouvoir à LEMESLE Christophe), PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Philippe, TOUSSAINT Michel, THIEBAUT Christine, VAGNE Daniel, VARIN Gilles

6

**NOMBRE DE
VOTANTS**

42

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

41

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 088-200048726-20240328-DELIB10_2024-DE

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances s'exprime comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Vu la délibération 17/2023 du 30 mars 2023 portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

Vu la délibération 22/2023 du 22 juin 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif 2023 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu la délibération 35/2023 du 28 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 budget primitif 2023 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu la délibération 43/2023 du 7 décembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°3 du budget primitif 2023 du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable des finances publiques ;

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 14 mars 2024 ;

Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances a présidé la séance pour le compte administratif

Les résultats du compte administratif 2023 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Mouvements comptables 2023	2 149 678,31 €	2 413 643,99 €
Résultat de l'exercice 2023	263 965,68 €	
Excédent 2022 reporté	280 690,53 €	
Résultat net cumulé 2023	544 656,21 €	

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Mouvements comptables 2023	252 201,20 €	696 023,20 €
Résultat de l'exercice 2023	443 822,10 €	
Déficit 2022 reporté	-250 316,73 €	
Résultat brut cumulé 2023	193 505,37 €	
Restes à réaliser 2023	- 6 536,60 €	
Déficit des restes à réaliser 2023	- 6 535,60 €	
Résultat net cumulé 2023	186 969,77 €	

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT la présentation du compte administratif 2023 opéré par Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des finances,

ADOPTENT le compte administratif 2023,

CONSTATENT la stricte concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion établi par le comptable des finances publiques,

RECONNAISSENT la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses pour 6 535,60 €

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN





Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 088-200048726-20240328-DELIB10_2024-DE

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
DU PETR DU PAYS D'EPINAL CŒUR DES VOSGES**

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PETR. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2023.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la collectivité.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	Réalisé 2023
002	Résultat 2022 reporté	280 690,53 €	280 690,53 €
013	Atténuations de charges	76 890,16 €	102 179,72 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 250,00 €	22 232,27 €
74	Dotations, subventions et participations	2 081 185,15 €	2 088 015,79 €
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	12 139,45 €
77	Produits exceptionnels	8 600,00 €	165 208,48 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	179 432,24 €	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 667 138,08 €	2 670 466,24 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 628,34 €	23 868,28 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 628,34 €	28 403,25 €
TOTAL		2 681 766,42 €	2 694 334,52 €

Le chapitre 013 s'explique par les remboursements de la part de l'organisme GRAS SAVOYE (assurance statutaire du personnel) pour des agents en arrêt de travail, ainsi que par le versement d'indemnités journalières de la CPAM pour des agents contractuels.

Le chapitre 70 concerne les recettes liées à la convention de mutualisation avec le PETR du Pays de Remiremont – cette collectivité à procéder au remboursement des frais téléphonie, internet et copieurs.

Le chapitre 74 tient compte majoritairement des contributions des collectivités membres (avec une baisse suite à la révision du montant par habitant 8,94 € au lieu de 7,40 €/habitant), des différentes subventions attendues : subventions de l'Etat (emplois aidés - FNADT/FIO pour les sites France Services- DRAC pour les actions PAH) - subvention du Conseil Régional Grand-Est pour le soutien à l'ingénierie du PETR - subvention du Conseil Départemental pour l'animation et la gestion du programme LEADER mais également sa participation financière au titre de la CTEC relative à France Services, le versement du FCTVA part fonctionnement et de la participation annuelle de la CAE dans le cadre de la convention de mise à disposition des machines Fab Lab.

Le chapitre 75 concerne la part sociale annuelle des tickets restaurant dont bénéficient les agents du PETR.

Le chapitre 77 porte sur le remboursement de tickets restaurants mais surtout de l'écriture comptable afférente à la SEM les insolites du Patrimoine au titre de la perte de l'actif

Le chapitre 042 concerne les reprises sur subventions reçues.

2) Les Dépenses de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 088-200048726-20240328-DELIB10_2024-DE

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	Réalisé 2023
O11	Charges à caractère général	642 852,55 €	378 011,65 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 365 737,86 €	1 278 849,87 €
65	Autres charges de gestion courante	388 776,34 €	183 168,92 €
66	Charges financières	10 000,00 €	7 308,23 €
67	Charges exceptionnelles	-	-
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	41 900,00 €	-
022	Dépenses imprévues	651,00 €	651,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 449 917,75 €	1 847 338,67 €
O23	Virement à la section d'investissement	91 099,21 €	-
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 749,46 €	302 339,64 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		231 848,67 €	79 534,06 €
TOTAL		2 681 766,42 €	2 149 678,31 €

Le chapitre 011 concerne les charges à caractère général : électricité – eau – carburant – alimentation – fournitures – (prestations de services, étude PAT avec la chambre d'agriculture, conduite de l'analyse des besoins sociaux et lancement de l'étude trame verte et bleue, marché informatique, copieurs) – téléphonie – frais postaux – frais de mission/déplacement des agents – publications – entretien et réparations de bâtiments – maintenance – nettoyage locaux et les assurances.

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel (rémunérations - charges sociales et patronales).

Le chapitre 65, les autres charges de gestion courante portent sur les indemnités des élus, la quote-part de la coordination départementale des sites France Services, et le non-reversement de la subvention DRAAF à la ville d'Epinal au titre du PAT.

L'écart s'explique en termes de réalisation par le non-passage de l'écriture relevant de la SEM les insolites du Patrimoine dans la mesure où la liquidation de la société est prévue pour 2024.

Les charges financières du chapitre 66 sont liées aux intérêts d'emprunts.

Le chapitre 68 – écriture non passée pour des provisions pour risque notamment pour la perte de valeur des actions relatives à Vosges TV

Le chapitre 042 concerne les opérations d'amortissements.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	Réalisé 2023	Dont RAR 2022
001	Solde d'exécution positif reporté de 2022	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	303 016,88 €	83 000,20 €	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	220 016,68 €	-
13	Subventions d'investissement	131 410,87 €	90 030,87 €	90 030,87 €

16	Emprunts et dettes assimilées	-		
20	Immobilisations incorporelles	650,00 €		
O24	Autres immobilisations financières	153 032,24 €	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		588 109,79 €	393 683,66 €	90 030,87 €
O21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	91 099,21 €	-	-
O40	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	140 749,46 €	302 339,64 €	-
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		231 848,67 €	302 339,64 €	-
TOTAL		819 958,46 €	696 023,30 €	90 030,87 €
OO1 : Résultat 2022 reporté			-	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			696 023,30 €	

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 088-200048726-20240328-DELIB10_2024-DE

Le chapitre 10 concerne le versement du FCTVA et intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 (résultat 2022).

Le chapitre 13 concerne le versement d'une subvention pour le CIAP (cf. reste à réaliser subvention Région) – en outre, figure un montant non perçu de FEADER relance.

Le chapitre 20 concerne un remboursement INPI.

Le chapitre 024 est une écriture nécessaire au titre de la SEM les insolites du Patrimoine (149 K€).

Le chapitre 040 concerne les opérations d'amortissements. L'écart au CA provient de l'écriture qu'il a fallu passer concernant la SEM les insolites du Patrimoine (149 K€).

2) Les Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP+DM 2023	Réalisé 2023	Dont RAR 2023
OO1	<i>Solde d'exécution négatif reporté de 2022</i>	250 316,73 €	250 316,73 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	75 600,00 €	75 573,69 €	-
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	-	-
21	Immobilisations corporelles	319 981,15 €	152 759,23 €	59 730,82 €
23	Immobilisations en cours	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
O20	Dépenses imprévues	5 000,00 €	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		655 897,88 €	478 649,65 €	-
O40	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	14 628,34 €	23 868,28 €	-
O41	<i>Opérations patrimoniales</i>	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 628,34 €	23 868,28 €	-
TOTAL		670 526,22 €	502 517,93 €	-

Le chapitre 16 concerne les échéances de remboursement du capital pour les emprunts liés à l'atelier Xylolab, au CIAP, au siège du PETR et au marché informatique.

Les immobilisations incorporelles inscrites au **chapitre 20** sont liées à l'acquisition d'éléments non réalisés (pas de besoin).

Les immobilisations corporelles inscrites au **chapitre 21** concernent l'acquisition de matériels informatiques (notamment le remplacement de postes au sein des sites France Services).

L'absence d'immobilisations au **chapitre 23** s'intègre dans le cadre de la fin des grosses opérations d'investissement pour la collectivité – éléments finalisés entre 2020 et 2022.

IV. SYNTHESE DE L'EXERCICE

On obtient donc :

- **En Fonctionnement** :
 - un résultat excédentaire de **544 656,21 €**
- **En Investissement** :
 - un résultat excédentaire de : 193 505,37 € ;
 - un solde des restes à réaliser de : 6 535,60 € ;

Soit un résultat de clôture excédentaire avec les restes à réaliser de 186 969,77 €€.

V. Etat de la dette

1) Emprunts contractés

ETS BANCAIRES	OBJET DE L'EMPRUNT	CAPITAL EMPRUNTE	DETTE AU 01/01/2023	DETTE AU 01/01/2024	DATE DERNIERE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	Renouvellement parc informatique	320 000,00 €	138 898,70 €	92 894,91 €	31/10/2025
CREDIT MUTUEL	Acquisition siège du PETR	292 000,00 €	285 715,00 €	273 002,97 €	30/06/2042
CREDIT AGRICOLE	Machines-outils XyloLab	53 400,00 €	8 066,23 €	0,00 €	30/09/2023
CREDIT MUTUEL	Bâtiment CIAP	190 000,00 €	152 005,99 €	143 214,35 €	30/06/2038
Total emprunts encore à la charge du PETR		1 625 400,00€	943 694,18 €	509 112,23 €	

Les emprunts listés ont été contractés pour financer le rachat des matériels informatiques et mobiliers pour les Maisons de services au public, le bâtiment du CIAP, les matériels et outillages techniques pour l'atelier XyloLab, et le nouveau siège social du PETR.

2) Ligne de trésorerie

Aucune ligne de Trésorerie n'a été ouverte

3) Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et de l'épargne nette

Il est constaté :

- Une CAF brute de 515 128,81 € ;
- Une CAF nette de 439 555,12 €.

VI. Effectifs de la collectivité au 31/12/2023

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 088-200048726-20240328-DELIB10_2024-DE

PETR EPINAL - TABLEAU DES EFFECTIFS				
Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Supports de poste existant	Poste pourvu
Technique	Ingénieur principal	A	1	1
Administrative	Attaché principal	A	1	1
	Attaché	A	4	4
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
	Rédacteur	B	2	2
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	8	7
	Adjoint administratif	C	10	7
Culturelle	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1	1
Emplois non permanents				
Administrative /Contrats de projet	Conseiller numérique France Services	C	4	4
Parcours Emploi compétences	Emploi aidé		1	0
Total			34	29

En 2023, on observe les évolutions suivantes :

- L'arrivée fin août d'un agent pour pourvoir le poste vacant d'adjoint administratif polyvalent ;
- L'arrivée d'un VTA pour développer l'action du service ingénierie en lien avec le volet biodiversité.